



CENTRALE
CANINE

Aubervilliers, le 27 Avril 2015

A l'attention de Mmes. & MM.
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race, des Sociétés Canines Régionales
des Fédérations Canines Régionales & leurs Associations Affiliées et membres Comité de la SCC

Sec/CED/SM/3/2015/C/R

Madame, Monsieur le Président,

ATTENTION INTERDICTION – ATTENTION INTERDICTION – ATTENTION INTERDICTION

Nous vous prions de bien vouloir noter **qu'à compter du 1er Juillet 2015** tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

INFORMATION FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La mention suivante doit être insérée en première page du catalogue des expositions :

« Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle.

La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir. »

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Christian EYMAR-DAUPHIN
Président de la SCC

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr